Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260928-2026_280946B-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M LUCAS, M MAHIAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme GENTILHOMME, Mme BRIFAUT, M TOUZARD, Mme PROUX

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M RUCH ayant donné son pouvoir à Nathalie IAFRATE

Mme JOSSET ayant donné son pouvoir à Maxime LUCAS

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Conseillers	19
Présents	16
Absents	3
Pouvoirs	3

Votants	**19**
Exprimés	**19**
Pour	**19**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Délibération n° D 46-2026

Revalidation du projet « Argent de Poche » D46-2026

M Jean-Claude ZANUTTO, conseiller municipal explique les faits,

La collectivité souhaite revoter le renouvellement du dispositif « **argent de poche** », à la demande du centre des finances publiques DE PONTIVY.

Le **dispositif** « **argent de poche** » est une annexe issue de l'opération « ville vie vacances ». Il permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. L'encadrement est assuré par les élus et le personnel communal dans les conditions suivantes :

- Le public : destiné aux jeunes qui auront 14 ans dans l'année jusqu'à leur 18 ans inclus, habitant la commune

–Les objectifs :

- Permettre aux jeunes d'appréhender le monde du travail
- Faire en sorte que le jeune soit acteur de son temps libre
- Responsabiliser le jeune, qu'il ait une notion de l'argent
- Développer le sens du travail en équipe et du respect de l'autre
- Que le jeune prenne du plaisir à s'investir ainsi qu'à découvrir sa commune.
- Développer la notion de participation citoyenne

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260928-2026_280946B-DE

- Créer du lien social et respecter l'adulte
- Amener les enfants à contribuer à l'amélioration et au respect au cadre de vie tout en les initiant à la relation entre le travail et l'argent

- Les missions

- Valoriser les jeunes aux yeux des adultes, le travail des jeunes
- Entretenir les espaces verts
- Mise en ordre des bâtiments, rangement et nettoyage
- Désherber les parterres

- Périodes retenues : Les dates sont spécifiques selon les besoins

Des bulletins sont disponibles en mairie ou à télécharger sur le site de la commune.
Une demande de financement va être présentée à la CAF du Morbihan, au titre des Fonds Publics et Territoires ; l'aide maximale peut aller jusqu'à 80% des dépenses supportées

-Modalités et organisation :

Forfait à la ½ journée soit 3 heures de travail : de 9 h 00 à 12 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 00.
La rémunération est de 15 € 00 par ½ journée soit 5 € 00 de l'heure.

En nouveauté il est proposé d'élargir la tranche d'âges aux enfants qui auront leur 14 ans dans l'année concernée, suite à plusieurs demandes.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** le renouvellement du dispositif argent de poche à partir de 2027 dans les conditions présentées ci-avant, et de prévoir le budget nécessaire.
-**D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.

Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 28 septembre 2026
M Jean-Charles SENTIER



